

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D37-2019

Séance du 9/05/2019 – Convocation du 26 avril 2019

Compte rendu affiché le 14 mai 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Gilbert PETITJEAN ; Pascal NICOT par Philippe BIRKER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24
Exprimés	24

Objet : Affectation de crédits issus de la programmation 2018/2019 du projet Nature du Vallon des Torrières pour des animations pédagogiques à destination des accueils de loisirs

Depuis le 22 octobre 2015, la commune de Neuville-sur-Saône a été désignée commune "pilote" du Projet Nature "Vallon des Torrières" par les communes de Genay, Montanay ainsi que par la Métropole de Lyon et garantit la mise en place d'actions qui valorisent ce patrimoine naturel et paysager.

Dans le cadre de ce projet, la Métropole de Lyon soutient financièrement le déploiement d'activités pédagogiques portées par des associations à destination des établissements scolaires et accueils de loisirs des communes de Genay, Montanay et Neuville-sur-Saône.

Ces associations, parmi lesquelles la LPO-Rhône-Alpes Auvergne, France Nature Environnement Rhône, OIKOS, G'reine des Prés Cueille et croque et Arthropologia, ont été retenues à la suite d'un appel à projets.

Des conventions de partenariat ont été conclues avec chacune d'entre elles afin d'organiser leurs modalités d'intervention auprès du jeune public.

Par ailleurs, dans le but d'assurer la mise en œuvre de ces activités pédagogiques sur le territoire, des subventions leurs sont allouées chaque année scolaire (jusqu'en 2020).

Au titre de l'année scolaire 2018/2019, l'enveloppe budgétaire allouée à ces animations pédagogiques ainsi qu'aux transports vers l'espace naturel du Vallon des Torrières représentait 24 000 €. Cette dernière n'ayant pas été utilisée en totalité, il est proposé que les crédits restant (environ 2 300 €) soient affectés au déploiement d'activités pédagogiques à destination des accueils de loisirs des trois communes inscrites au projet (à savoir Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay). Ces activités devront être réalisées avant fin août 2019.

À ce jour, des animations dans le cadre des accueils de loisirs des communes de Neuville-sur-Saône et Montanay ont été programmées avec l'association LPO.

ASSOCIATION	COMMUNE	Montant de la subvention complémentaire versée à l'association
LPO	Neuville-sur-Saône	572 €
LPO	Montanay	750 €
TOTAL		1 322 €

Ces animations feront l'objet de la signature d'un avenant à la convention de financement avec la LPO.

Ce projet d'avenant est annexé à la présente délibération et fixe les modalités de versement de la subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations du 22 mars 2018, du 23 mars 2017 et du 22 novembre 2018,
- VU la convention de financement 2018-2019 Projet Nature,
- **DÉCIDE de l'attribution des subventions à l'association LPO,**
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions aux associations sur les bases définies ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 mai 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 14/05/2019
- Publication ou affichage le 15/05/2019

Valérie GLATARD, Maire.

